

1 Préambule

Au fil de ces dernières années, le rôle et la place de Thônex au sein du canton a sans conteste évolué. De commune périphérique, acculée à la frontière nationale, elle s'est transformée en une ville à part entière, formant un territoire de liaison entre les villes d'Annemasse et de Genève. Cette évolution est autant due à la poursuite de l'urbanisation du territoire thônésien qu'à la reconnaissance effective du caractère transfrontalier de l'agglomération genevoise par les acteurs cantonaux et régionaux.

A maints égards, ce nouveau positionnement profitera à Thônex et à ses habitants, comme l'atteste la prochaine amélioration de la desserte en transports publics liée à la future mise en fonction du CEVA. Dans le même temps, si elle entend garder une identité propre au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise et ne pas exclusivement subir la croissance de ses voisins, notre commune doit impérativement se doter d'une image claire de son visage futur. Sur la base de cette projection, elle doit être à même d'orienter son développement territorial, c'est-à-dire de préserver, voire de développer ses atouts principaux – ceux qui ensemble contribuent à la qualité de vie de Thônex – tout en apportant des solutions efficaces et concrètes aux problèmes affectant son territoire.

Cette image, c'est précisément le plan directeur communal. Dans les pages suivantes, il est accompagné du diagnostic détaillé sur la base duquel il a été établi et, d'autre part, de fiches de mesures destinées à faciliter la mise en oeuvre des principales stratégies retenues dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement. Du développement des Communaux d'Ambilly à la protection des pénétrantes de verdure et des milieux naturels, en passant par la diminution des nuisances liées au trafic de transit, il aborde et traite ainsi à l'horizon 2020 l'ensemble des enjeux territoriaux pertinents à l'échelle communale, en veillant particulièrement à la mise en cohérence des différentes mesures préconisées.

Démarche de travail

Le présent document consiste en réalité en une révision du précédent plan directeur communal élaboré en 1999, soit avant les modifications législatives introduites en 2002, qui ont rendu cet outil contraignant pour les autorités. Ces nouvelles dispositions impliquent dorénavant le respect d'un certain nombre de principes que le Département du Territoire a regroupé dans des directives édictées en juin 2003. En 2004, le Conseil administratif décida par conséquent une mise à jour du plan de 1999, afin qu'il puisse être dûment validé par le Canton, et dès lors demeurer l'outil de référence de l'aménagement communal pour la décennie à venir.

Or, l'année 2004 coïncida assez précisément avec le lancement effectif du projet d'urbanisation dans le périmètre de MICA. Une structure d'étude aboutit en septembre 2005 à un avant-projet qui fit l'objet d'une présentation à notre Conseil municipal et à celui de Puplinge, puis d'une large consultation et d'une exposition publique.

Face aux réactions et afin d'analyser en profondeur ce projet, le Conseil administratif mandata le bureau ASS Architectes qui fut chargé d'émettre des contre-propositions intégrant les volontés du Conseil municipal pour le développement de ce secteur. Compte tenu des incidences indéniables de cette urbanisation sur l'ensemble du territoire thônésien, il fut alors décidé de provisoirement suspendre les travaux de mise à jour du plan directeur communal.

La réflexion reprit au printemps 2006. Entre-temps, une série d'études conduite à l'échelle intercommunale et régionale avaient été initiées ou finalisées. Traitant de thématiques aussi centrales que la gestion de circulation au sein de la Rive gauche (étude « Arve-Lac » des 15 communes de la région), la mobilité douce (étude « Mobilité douce » de Thônex et Chêne-Bourg) ou le remplacement des voies SNCF (étude « Concept pour la création d'une voie verte sur la tranchée couverte des Eaux-Vives au Foron »), leurs résultats devaient nécessairement être intégrés au plan directeur communal, au même titre que ceux liés à l'étude MICA conduite par le bureau ASS. La simple mise à jour prévue initialement se transforma ainsi au printemps 2006 en une révision complète du plan directeur de 1999, ce qui nécessita l'engagement de deux bureaux supplémentaires – B+C Ingénieurs et Trafitec Ingénieurs – mandatés pour traiter respectivement des problématiques environnementales et de mobilité. Entre mi-2006 et mi-2007, les quatre bureaux formant désormais l'équipe de mandataires travaillèrent donc en étroite collaboration à définir les contours d'un projet de plan directeur communal incluant le projet MICA et ses conséquences à l'échelle de la région d'une part, et répondant aux nouvelles exigences en matière de planification directrice localisée d'autre part. Ce projet piloté par le Conseil administratif fut en outre régulièrement soumis à la Commission d'urbanisme et de développement durable. Simultanément, une dizaine de séances réunissant notre commune et l'Etat furent organisées autour du projet MICA, ce qui contribua à rapprocher les points de vue respectifs et permit conjointement l'adoption du plan directeur de quartier (PDQ) en juin 2008.

Le Conseil administratif

Isabel Rochat

Claude Detruche

Philippe Decrey